

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 28 Juin 2018**

**Le Conseil Municipal élu, s'est réuni au lieu ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Maire,**

**PRÉSENTS** : Michel BOMBARD – Agnès RUFIN - Nicole ZAMBLERA – Mathieu SMETRYNS - Alain VASSEUR - Sylvie COURTAUT – Cécile LEVASSEUR – Francis GRAVELEINE – Christophe DUMOTIER

**ABSENT EXCUSE** :

**PROCURATION** :

Mme POLU Jacqueline avec pouvoir à Melle LEVASSEUR

M. CATHELAIN Didier avec pouvoir à M. SMETRYNS

M. PIOCELLE Jean-Philippe avec à M. THOMAS

Mme MENOUE, Mme VINCENTI

**ORDRE DU JOUR**

- 1° **Compte rendu de la réunion du 29 Mars 2018**
- 2° **Nomination délégué du Conseil sur le R.G.P.D.**
- 3° **Projet animation périscolaire pour la rentrée 2018/2019**
- 4° **Evacuation des eaux pluviales salle des fêtes**
- 5° **Transfert de compétence en énergie et énergies renouvelables**
- 6° **Fiscalité des Hydrants**
- 7° **Questions Diverses**

**1° COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 MARS 2018**

Après délibération, le compte rendu de la Réunion du 29 Mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

**2° REGLEMENT EUROPEE SUR LA PROTECTION DES DONNEES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place du règlement européen sur la protection des données il convient de procéder à la nomination d'un délégué du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après examen et en avoir délibéré,

**DECIDE** la nomination de Monsieur SMETRYNS Mathieu en qualité de délégué de la Commune de LABOISSIERE sur le projet de R.G.P.D.

**3° PROJET ANIMATION PERISCOLAIRE / RENTREE SCOLAIRE 2018/2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'animation pour les mercredis durant la période 2018/2019.

Le Conseil Municipal, après examen du dossier présenté,  
**Approuve le projet d'animation 2017/2018**

#### **4° EVACUATION DES EAUX PLUVIALES SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que lors des derniers mois, suite aux conditions climatiques et au taux de pluviométrie important à trois reprises la salle des fêtes s'est trouvée inondée.

En effet, l'eau a pénétré dans la salle sous les portes de secours à l'arrière de la salle à proximité des canalisations d'évacuation des eaux pluviales.

Il présente à cet effet un devis de l'Entreprise MIGNON pour la création d'un puisard destiné à collecter les eaux pluviales de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal,  
CONSIDERANT le montant élevé des travaux projetés,  
CONSIDERANT le caractère exceptionnel de ces inondations  
Propose de trouver une solution alternative en la création de terrassement du terrain à proximité de l'arrière de la salle et la création de drains adaptés.

#### **5° TRANSFERT COMPETENCE ENERGIE ET ENERGIES RENOUVELABLES AU SE 60**

Madame/Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Energie de l'Oise, lors de la réunion du Comité Syndical du 27 juin, a approuvé une modification statutaire qui lui permet d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans leurs démarches énergétiques et environnementales, en menant des études et actions contribuant à atteindre les objectifs de la loi sur la Transition Energétique d'août 2015 que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diversification du modèle énergétique et la montée en puissance des énergies renouvelables.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du Syndicat en matière d'optimisation énergétique dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèrent.

Madame/Monsieur le Maire propose de confier au Syndicat la compétence Maîtrise de la Demande en Energie et Energie Renouvelables (MDEIEnR).

Le Syndicat peut assurer les services d'efficacité énergétique suivants et le développement des énergies renouvelables, comprenant notamment :

- la conduite de toute étude et l'apport de conseils en vue d'une gestion optimisée et d'une utilisation rationnelle des énergies du patrimoine communal (bâtiments et équipements).
- la conduite de bilans, diagnostics
- la mise en place d'outils d'efficacité énergétique et l'aide à l'élaboration et au suivi de programmes de travaux ou d'information-sensibilisation
- la recherche de financements et le portage de projets liés
- la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie

- la conduite d'études et l'apport de conseils en matière de développement des énergies renouvelables

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

Vu les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise adoptés par arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016, notamment l'article 29.

Article I : transfère au S  
Energie et Energies Renouvelables (MDE/EnR)

Article 2 : autorise les services du Syndicat d'Energie de l'Oise à collecter, traiter, contrôler, analyser les données énergétiques du patrimoine communal et y afférent.

## **6° FISCALITE DES HYDRANTS**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du S.M.E.P.S. relative à la fiscalité des hydrants au titre de l'année 2017 et indique qu'il convient que le Conseil émette un avis sur cette répartition.

Il indique que pour la Commune de LABOISSIERE EN THELLE qui compte 26 hydrants le montant de la somme qui sera répartie en fiscalité directe est de 3 782.62 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de donner un avis favorable sur le projet de fiscalité des hydrants présenté par la SMEPS.

## **7° QUESTIONS DIVERSES**

### **DUREE ET TYPE D'AMORTISSEMENT – 2° Tranche et solde de la rénovation de l'éclairage public EP Aérien – Village – Hameau de Crèvecœur et Hameau de Parfondeval.**

VU l'Article L2321.2.27 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal ce qui suit :

- La Valeur du bien est de 31 375.66 €
- La méthode retenue est la méthode linéaire
- La durée de l'amortissement sur 10 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- D'Adopter la durée d'amortissement telle qu'elle est indiquée ci-dessus.

- D'effectuer l'inscription budgétaire au budget primitif 2019, au compte 6811.042 en section de fonctionnement dépense et au compte 28041582.040 en recette d'investissement.
- De charger Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

## **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS – Remerciements**

Madame la Présidente de l'Association Temps Libre remercie le Conseil Municipal pour la subvention qui a été allouée à l'Association. Elle indique que cette subvention contribuera fortement au fonctionnement de l'Association.

Madame la Présidente de la Délégation de l'Oise du Secours Catholique remercie vivement la municipalité pour la subvention qui leur a été allouée.

## **VENTE PARCELLE DE BOIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande présentée par Monsieur ABRAHAM Benoit relative à l'acquisition d'une parcelle de bois d'une surface de 3760 m2 située au lieudit « LE PLANT MADAME ».

Monsieur le Maire indique que cette parcelle est classée en groupe terre agricole malgré qu'en réalité il s'agit d'une parcelle en taillis simple et qu'il convient par conséquent de solliciter du service cadastral de BEAUVAIS la modification de ce classement.

## **SPECTACLE ARBRE DE NOEL 2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal pour l'arbre de Noel du 16 Décembre 2018 un spectacle de théâtre par la compagnie « LE THEATRE DES BEAUX SONGES » d'une durée de 50 minutes pour un montant de 1 250 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'accepter la proposition de la Compagnie Le Théâtre des Beaux Songes pour le spectacle de l'arbre de Noel du 16 décembre 2018 d'un montant de 1250 €.

Le Maire,

Jean-Jacques THOMAS	
Michel BOMBARD	

## COMMUNE DE LABOISSIERE EN THELLE

---

Agnès RUFIN	
Francis GRAVELEINE	
Jacqueline POLU	
Cécile LEVASSEUR	
Alain VASSEUR	
Nicole ZAMBLERA	
Jean-Philippe PIOCELLE	
Aurélie VINCENTI	
Sylvie COURTAUT	
Mathieu SMETRYNS	
Delphine MENU	
Christophe DUMOTIER	
Didier CATHELAIN	

